ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

1. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons; meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi: de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Champs Elysées et les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

Connus comme la Fabrique de la rue Victoire,

étant plus particulièrement décrits comme suit

(1) Un lot de terre dans ledit District et îlet désigné par le numéro deux, sur un plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 juillet 1842 et annexé à un acte passé pardevant E. T. Claire, ancien notaire en cette ville, le 29 juillet 1842 et mesurant d'après ledit plan vingt et un pieds quatre pouces et un quart [21 4 1/4], faisant face à la rue Decatur sur une profondeur de cent onze pieds quatre pouces [111 4] entre lignes parallèles.

(2) Un certain lot de terre dans le même district et îlet, désigné par le No 3 sur ledit plan, et mesurant dessus vingt et un pieds trois pouces trois quarts [21 3 3/4], de face à la rue Decatur sur quatre vingt neuf pieds cinq pouces et trois quarts [89 5 3/4] de profondeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le numéro quatre sur ledit plan, mesurant vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes [21 3 4], sur la rue Decatur, quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et six lignes [89 5 6] et deux neuf pieds cinq pouces [29 5] de largeur dans le fond.

(4) Deux lots de terre situés dans le même district et îlet, lesquels dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sur un croquis annexé à un acte de vente par V. P. Marmoche à T. L. Bayne tardif, et Edgar Grima notaire du 26 juillet 1866 dressé par Edgar Pilié voyer daté du 30 mars 1866, lesquels dits lots sont contigus chacun et mesurent comme suit, lot No 5 vingt et un pieds six pouces quatre lignes [21 6 4] de face à la rue Decatur, le même un largeur en arrière sur soixante dix neuf pieds cinq pouces quatre lignes [79 5 4] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 forme le coin des rues Decatur et Marigny et mesure vingt un pieds onze pouces deux lignes [21 11 2] de face à la rue Decatur la même en arrière sur soixante dix neuf pieds 5 pouces quatre lignes [79 5 4] de profondeur entre lignes parallèles.

5. Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, et bornés par la rue Decatur, l'avenue Champs Elysées, et les rues Chartres et Marigny désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par Pilié et Murray architecte et voyer, daté du 12 mai 1870 et déposé au bureau de W. I. Hodgson encanteur, ce quinze quel plan est annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville sous date du 7 juin 1870 lesquels lots mesurent suivant ledit croquis comme suit.

Le lot A mesure cinquante cinq pieds [55] de face à la rue Decatur sur une profondeur de cent vingt six pieds neuf pouces [126 9] entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt trois pieds quatre pouces [21 4] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces [111 4] de profondeur entre lignes parallèles toutes mesures américaines.

Ensemble avec tout et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, ustensiles, outils et propriété réelle, personnelle et immobilière situées sur ou de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus, ou servies en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus.

II

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent un [30] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds de profondeur et face à la rue Constance formant le coin de dites deux rues et bornée dans le fond par une ligne de huit pieds de large commune audit lot et autres, ledit lot de terre se composant du lot original Nos six & dix neuf, les deux indivis.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et cependances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance [autrefois Foucher] sur un croquis dressé par Jos. Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette ville le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 23' 8" de face à la rue Delord sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4" 6" ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasser en mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et îlet que les susdits décrits propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson voyer en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cénas alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 23' 2" 3 1.5" de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 103' 8".

(4) Un certain lot de terre, etc., désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer du 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cénas ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur 103' 8" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignées par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre, etc., contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan susmentionné, lequel dit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur un profondeur de 103' 8" entre lignes parallèles.

(6) Un certain lot de terre, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 121, borné par les rues Poeyfarré, Delord, Annonciation et Foucher (Constance). Ledit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan de Jos. Pilié, en date du 21 janvier 1841 annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire de cette ville, le 25 janvier 1841, et mesure 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarré sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciat on à la rue Foucher comme audit lot et autres.

Ensemble avec tout et singulier les bâtisses, machines, chandières, machineries, appareils, outils, véhicules, chevaux, et propriété réelle et personnelle et autres situé ou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci-dessus décrite, ou usité en rapport avec n'importe quel commerce sur n'importe quel des dites propriétés ci-dessus décrite.

Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Woulfe, notaire le 26 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes [32 0" 5"] de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31' 3"] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5" 6"] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130 4" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15, ledit lot No 15 ayant cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130 4" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes [123' 2" 3"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes [123' 2" 3"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes [116' 0" 6"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17; ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes [138' 8" 2"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes [131' 6" 4"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes [131' 6" 4"] de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117' 3" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes [32 6"] de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces [31' 3" en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne [117' 3" 1"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes [110' 1" 4"] en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et diverses, situés dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou naît en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aussi en mes mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus
McCloskey & Benedict avocats.
3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

James P. Butler Jr. agent vs Atlas Feed Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97 079—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans de l'îlet No 15, borné par les rues Decatur, Chartres, l'avenue Lafayette et Port et mesurant en mesure américaine deux cent sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Decatur, cent quatre vingt seize pieds six pouces sur la ligne arrière le plus près de la rue Chartres. Deux cent vingt pieds sur l'avenue Lafayette et cent cinquante deux pieds dix pouces quatre lignes sur une ligne le plus près de la rue Port

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dart, Kernan & Dart, avocats pour la demanderesse
2 mars—2 4 8 15 22 29—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 325 rue Scott entre les rues Palmyre et Banks.

Edwa d P. Cousin vs Charlie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 39,504 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le 18 avril 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 1er février 1896 annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire daté du 18 avril 1896 lequel lot est décrit dan un acte pardevant Fred Deibel daté du 10 juin 1899, comme lot No neuf (lot No 753, mesurant comme il est dit précédemment, les améliorations étant connues comme No 325 rue Scott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
15 mars—15 22 29—avril 4 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Contenu et installations, etc., d'une buvette

2 "Pool Tables," 1 "Cash Register," 1 Coffre fort en Fer.

William G. Reese vs Eugene Medina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99 507—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 26 mars 1912 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 3234 rue Magazine, coin de la rue Passant

Le contenu entier et accessoires, etc., de la Buvette dans lesdits lieux consistant en comptoir et accessoires d'arrière comptoir, 2 tables de billard, 1 caisse enregistreuse, 1 coffrefort en fer tables, chaises, divers, etc., suivant inventaire enregistré;

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
McCloskey & Bénédict, avocats pour le demandeur
15 mars—15 21 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Sur la rue St Patrick, entre les rues Baudin et D'Hémécourt (Ilet: rue Olympia)

Suburban Building and Loan Association vs Ambrose Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 98,729—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Patrick, Baudin, Olympia et D'Hémécourt, désigné comme lot No vingt quatre et mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue St Patrick sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Sut on & Loomis, avocats pour la demanderesse.
23 mars—23 29—avril 4 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District,

Formant le coin des rues Cohn et Adams (carré des rues Burdette et Spruce), les améliorations se composant de 2 maisons doubles, portant les Nos municipaux 7701-7703 et 7705-7707 de la rue Cohn.

German-American Homestead vs Mme Louise Dorsey, veuve de Samuel Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 98 941 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet No 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et l'avenue Tulane, sur un plan ou croquis annexé à un inventaire pris par A. G. Lapice, notaire, le 7 janvier 1895, de la succession de François Lacroix, d'après lequel croquis ledit lot No trois mesure vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
James J. McLoughlin, avocat pour la demanderesse.
Thomas W. Gill et John Bassich Jr. avocats pour la défendeur.
22 mars—22 29—avril 4 12 19 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louisa Green, veuve de Jonas Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98 826—Division E—Attendu que Veuve John Johnson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Green, veuve de Jonas Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C. Fridrichs, avocat.
20 mars—20 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos Municipaux 1319 et 1321 rue Clara, entre les rues Thalie et Erato.

Dryades Building and Loan Association vs Mme Margaret Lavier, épouse de William F. Trauth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,583 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Clara et Willow, désigné comme lot No dix-neuf d'après plan dressé par Hedin et Schiarbasm, voyers, en date du 27 mai 1854, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, d'après plan No 183, ledit lot mesure vingt huit pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Joseph F. Walton, avocat pour la demanderesse.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Francis D. Charbonnet, Jr., vs Progressive Realty Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 99,578 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné sur le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville, comme plan No 35, de son livre de plans No 6, et du lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une deuxième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, vingt neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt six pieds quatre pouces et cinq lignes, et sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de face à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné sur le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville, comme plan No 35, de son livre de plans No 6, et du lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une deuxième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, vingt neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt six pieds quatre pouces et cinq lignes, et sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de face à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné sur le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville, comme plan No 35, de son livre de plans No 6, et du lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, vingt neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt six pieds quatre pouces et cinq lignes, et sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de face à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné sur le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville, comme plan No 35, de son livre de plans No 6, et du lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant la rue Lafayette, et une allée pour l'usage du dit lot, et le lot No 7 vingt sept pieds cinq pouces sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur et seize pieds un pouce sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette et dix huit pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée ci-dessus mentionné.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5 sur ledit plan de D'Hémécourt, le 27 janvier 1860, et mesurant dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette, sur une profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Lafayette, ledit lot No cinq du lot No 4 de vingt-neuf pieds deux pouces de vingt sept pieds un pouce sur une 2me ligne s'étendant vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et de seize pieds trois pouces sur une troisième lignes perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deux ème ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decatur, et de seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette soixante douze pieds cinq pouces de profondeur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, deis sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de la une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

11° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et ale par acte pardevant Robert Légier, notaire daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank, Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906 18 octobre 1906, 20 octobre 1906 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Troisième District.

James P. Butler Jr, agent vs Wogan Brothers Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 97 678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No Seize, borné par les rues Peters Decatur, Port et l'avenue Lafayette, commençant à une distance d'environ cent treize pieds et six pouces de l'encoignure des rues Peters et Port, et mesurant environ vingt-deux pieds huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces en profondeur.

2—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, droits, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, ledit lot commençant à une distance d'environ 90 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Peters et Port mesurant environ vingt-deux pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de cent dix-sept pieds quatre pouces sur la ligne du côté vers la rue Port, quarante six pieds et six pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue Peters et s'étendant vers l'avenue Lafayette, dix pieds et neuf pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette et s'étendant vers la rue Peters, vingt deux pieds et huit pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent six pieds et sept pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette, et s'étendant à la rue Peters.

3—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété premièrement décrite, commençant à une distance d'environ soixante huit pieds et deux pouces de l'encoignure des rues Nord Peters et Port, et mesurant vingt deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept